

Tout personnel soignant et non soignant travaillant avec des personnes vulnérable

Pré-requis : S'interroger sur la notion de bientraitance

Délais d'accès : deux mois maximum après contractualisation.

ARMFE1_07 Intégrer la bientraitance dans sa pratique
Objectifs

- ▶ Mettre en oeuvre un accompagnement bientraitant auprès des personnes vulnérables

Méthodes pédagogiques

- L'analyse des pratiques, à partir de situations et des questionnements des participants, s'appuie sur la méthodologie HAS

Modalités d'évaluation

- Test de positionnement
- Evaluation des acquis (test, exercices, études de cas, mises en situation)
- Evaluation de l'impact de la formation

PROGRAMME
Engagement national en faveur de la bientraitance :

- Les volontés nationales.
- Les exigences de la certification.
- Cadre des évaluations et autoévaluations.
- Recommandations de la HAS.
- Réglementation et législation.

Compréhension du concept de bientraitance :

- Représentations et définitions.
- Valeurs fondamentales.
- Respect inconditionnel et reconnaissance réelle.
- Reconnaissance de la personne comme actrice de sa prise en charge.
- Approche bio-psycho-sociale globale.
- Attitude et mentalité.
- Interaction constante entre réflexion et action.

Mise en pratique d'une réflexion pour adopter une approche bienveillante :

- Méthodologie de la réflexion pratique.
- Analyse de chaque situation dans son contexte et sa singularité.
- Compréhension de l'autre et appréhension de la situation.
- Sens des actions.
- Réflexion éthique.
- Cadre de l'analyse des pratiques.

Développement de pratiques bientraitantes :

- Bienveillance et sollicitude.
- Savoir-être et empathie.
- Communication verbale et non verbale.
- Qualité de la présence et des gestes.
- Écoute.
- Observation.
- Relation d'aide et validation.

Gestion des situations difficiles et réactions appropriées :

- Analyse de la situation.
- Définition juridique de la maltraitance.
- Classification des formes de maltraitance.
- Rôle du professionnel en tant que témoin.
- Connaissance et utilisation des obligations, repérage, alerte, déclaration, signalement et traitement des situations de maltraitance.
- Positionnement individuel et en équipe.

Identification de pistes de développement individuelles et collectives :

- Plan individuel de développement et d'actions.
- Plan d'amélioration collectif et suivi.

Profil de formateur

Directeur d'établissement

Durée : 2 jours + Classe virtuelle de 2 heures

Coût : 700 € HT par personne

Modalités pédagogiques :

Nombre moyen de stagiaire : 10 à 15

Accessibilité : inclusion des personnes en situation de handicap

Référent handicap : Marie GUILMART

marie.guilmart@armonis.fr

Formation proposée en intra ou inter entreprise

Exclusivement en présentiel

Validation de la formation : Validation de la formation : réalisation cas pratique, attestation formation et certificat de réalisation